

LE PROJET EDUCATIF LOCAL

• Qu'est-ce que le PEL ?

Le Projet Educatif Local du Valromey a été impulsé par la l'Etat, la CAF et la MSA de l'Ain dans le but de renforcer la cohérence des politiques éducatives.

Le PEL est un cadre formalisé, au sein duquel les acteurs de l'éducation et la jeunesse exercent leur mission de façon conjointe autour d'objectifs communs.

Cette démarche vise à :

- définir des axes de travail sur lesquels s'appuieront tous les acteurs éducatifs
- construire une réflexion globale
- échanger sur les priorités du territoire
- s'assurer de la cohérence des actions éducatives
- éviter les territoires dépourvus d'intervention
- renforcer la lisibilité des dispositifs
- impulser de nouveaux projets.

Le PEL est un outil qui permet de mettre de la cohérence et du liant entre tous les dispositifs existants.

• A qui s'adresse t-il ?

Le PEL peut concerner tous les âges de la jeunesse, de la naissance à l'accès à l'autonomie (environ 25 ans).

La tranche d'âge 0-18 ans a été validée par le comité de pilotage.

Le PEL peut englober :

- Les enfants
- Les jeunes
- Les parents (dispositifs liés à la parentalité)
- Les personnes âgées (dispositifs incluant comme objectif le lien intergénérationnel).

• Quels en sont les acteurs ?

Ce dispositif est impulsé par les élus locaux, dynamisé par le tissu local (associatif, scolaire...) et soutenu par les institutions départementales (DDCS, CAF, MSA, Conseil Général, Inspection Académique).

• Les diagnostics :

Le PEL s'appuie sur un diagnostic réalisé en amont. Celui-ci met en avant les atouts et les faiblesses du territoire. Dans le cas de la communauté de communes du Valromey deux diagnostics ont été réalisés : en 2009 par les Francas et en 2010 dans le cadre du SDAE (Schéma Départemental des Actions Educatives).

Ce qui ressort des diagnostics :

- Besoin d'un accueil petite enfance et d'un accueil périscolaire à Champagne
- Faiblesse de propositions faites aux adolescents (absence de lieu de rencontre, activités peu adaptées...)
- Problématique du transport
- Besoin de renforcer la communication, le partenariat entre acteurs
- Demandes d'échanges de la part des familles
- Besoin d'un accompagnement pour les élèves les plus en difficulté
- Besoin d'une collaboration associations-écoles/collège.

• Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est composé de manière à assurer une représentation de l'ensemble des partenaires locaux sans aboutir à une assemblée trop nombreuse, pour faciliter le travail en commun. Il réunit donc :

- des élus de la Communauté de Communes (commissions « communication, culture, relation avec les associations », « affaires scolaires », et « affaires sociales »),
- les partenaires institutionnels : DDCS, CAF, MSA, et Conseil Général,
- l'Inspecteur de l'Education Nationale (représenté par un directeur d'école) ainsi que l'Inspection Académique (représentée par le conseiller pédagogique EPS 1er degré),
- le principal du collège du Valromey,
- des parents (la présidente du conseil des parents d'élèves du Collège d'Artemare, les présidents des sous des écoles)
- des représentants d'associations (AIGLE, Comptines et Crocus, Ain'terlude).

Le comité de pilotage :

- ▶ Définit les orientations générales d'actions autour des valeurs communes du PEL,
- ▶ Demande aux groupes de travail de réfléchir à des thématiques particulières autour du Projet Éducatif Local,
- ▶ Valide les propositions des groupes de travail.

• Les axes thématiques :

Le 1^{er} comité de pilotage a validé **3 axes thématiques** sur lesquels s'appuieront les groupes de travail :

Axe 1 : L'accompagnement à la parentalité, la santé et la prévention des conduites à risque

Axe 2 : L'accompagnement vers l'autonomie

Axe 3 : Les loisirs éducatifs

• Les groupes de travail :

Ils sont composés de toutes personnes concernées par l'enfance et la jeunesse : familles, professionnels, partenaires, élus, jeunes....

Les groupes de travail :

- ▶ Définissent les actions à engager
- ▶ Assurent de la faisabilité des activités proposées
- ▶ Définissent les partenaires et les pilotes
- ▶ Précisent un planning de réalisation
- ▶ Mettent en place et suivent les projets.

• Qu'est-ce qui va changer ?

La vision globale que permet le PEL va d'abord permettre de mieux informer et de mieux accompagner dans leur quotidien les parents et leurs enfants.

Harmoniser l'ensemble de l'offre éducative sur le Valromey va prendre du temps, mais de premières avancées seront visibles rapidement.

Contact :

Aurore CLUZEL

Coordonnatrice du PEL

Maison de pays

01260 Champagne-en-Valromey

Tél : 09 72 33 54 26

Mail : aurore.cluzel@gmail.com